



**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Communauté de Communes DU PAYS GRENADOIS

**4.3 Zonage**

**Bordères-et-Lamensans**

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Prescrit le : 8/12/2014    Arrêté le : 29/04/2019    Approuvé le : 2/03/2020

Modifié le : 18/12/2023

METROPOLIS, atelier d'urbanisme  
10 rue du 19 mars 1962  
33 130 Bègles

Agence **METAPHORE**  
ARCHITECTURE  
URBANISME PAYSAGE

PLAN N° 3    ECHELLE 1/5 000

**Légende**

UB: Uba	A	Ax
UE	Ace	N
UX	Ap	Np
1AU (1AUa; 1AUb; 1AUc)	2AU (2AU1a; 2AU1b; 2AU1c; 2AU2)	Nx

  

Limite communale	Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article R151-35
Limite parcellaire	Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
Subdivision fiscale	Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine
Bâti dur	Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
Bâti léger	Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme
Cours d'eau	Recul minimum d'implantation du bâti
Etang, lac	Emplacement réservé
Piscine	Espace Boisé Classé
Cimetière	Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
PPRI - Zone bleue	Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
PPRI - Zone rouge	Secteurs soumis à des risques incendie de forêt (Alfa Fort)
Atlas des zones inondables	Seuil des effets irréversibles (IRE) autour de la canalisation de gaz

**Emplacements réservés**

Code	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1c	Commune	Aménagement des abords de la tranchée	1000m²
2c	Commune	Création d'un cheminement doux	